



RECOMPENSE TROP ELEVEE... COMMENT FAIRE

Par **Visiteur23174**, le **01/03/2011** à **08:51**

Bonjour,

Si, après calcul de récompense, il s'avère que la communauté doive à l'un des époux 400 000 euros par exemple, que la maison est estimée à 350 000 euros - 70 000 euros de crédit restant. Cela fait-il : $350\ 000 - 70\ 000 = 280\ 000$ maison commune (140 000 chacun)

$400\ 000 - 280\ 000 = 120\ 000$ communauté doit à Monsieur
Soit 60 000 euros pour chacun des époux ?

Si l'épouse ne peut pas payer ces 60 000 euros, que se passe t'il ? Saisie sur salaires (1100 euros/mois pour elle, 2500 pour lui...)

Si Monsieur veut garder la maison, que se passe t'il ?

Cela peut-il jouer pour la garde des enfants ?

Par **Domil**, le **01/03/2011** à **15:33**

La communauté ne peut pas devoir plus qu'elle ne possède

Par **Visiteur23174**, le **01/03/2011** à **15:37**

Donc dans le cas présent, il faut vendre la maison pour le rembourser ou il peut la garder... ?

Par **Domil**, le **01/03/2011** à **16:00**

ça dépend de la liquidation de la communauté. Les deux sont possibles

Par **Visiteur23174**, le **01/03/2011** à **16:20**

Donc de toutes façons, si on vend il récupère l'argent, sinon il garde la maison. Pour moi, ça revient au même....